



## **COMMUNIQUE N°001/ODEP-LICOCO/AVRIL/2024**

### **LE RAPPORT DU CONTROLE CITOYEN DE LA SOCIETE CIVILE SUR LE CONTRAT RELATIF A L'INSTALLATION DE 1.000 STATIONS D'EAU A TRAVERS PLUSIEURS LOCALITES DU PAYS PAR LE CONSORTIUM STEVERS CONSTRUCT-SOTROD WATER, ET AUSSI LE MARCHE D'INSTALLATION DES LAMPADAIRES DANS LA VILLE DE KINSHASA.**

Avant d'émettre nos observations, nous voudrions rappeler à l'opinion nationale et internationale, les fondements juridiques du contrôle citoyen exercé par la société civile sur l'action gouvernementale :

- La Déclaration universelle des Droits de l'homme et du citoyen de 1789, Article 14 ;
- La Convention des Nations Unies de lutte contre la corruption, à son article 13 ;
- La Convention de l'Union Africaine de lutte contre la corruption à son article 12 ;
- La charte Africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance à l'article 27 alinéa 2
- La Constitution de la RDC, telle que révisée à ce jour, dispose en son article 24 que toute personne a droit à l'information
- Le Décret n° 22/37 du 29 octobre 2022 portant gouvernance budgétaire (articles 163-165).

Par conséquent, les chantages, menaces et intimidations exercés par les Ministres très bien connus comme grands pilleurs des richesses de notre pays en complicité avec les étrangers et prédateurs bien connus sont illégaux et violent la liberté d'opinion et d'expression garantis par la Constitution.

#### **Un bref rappel des faits**

##### **1. En ce qui concerne les forages**

- Le Ministère du Développement rural a signé, en date du 21 avril 2021, un contrat d'installation de 1.000 forages et de construction de stations mobiles de traitement d'eau dans 1.000 localités à travers le territoire national, pour un coût global de 398.982.383,41 USD, soit 398.982 USD en moyenne par station ;
- A ce jour, 71.816.829 USD ont été payés au prestataire, représentant 241 stations finies. Par sa lettre n°1893/CAB/MIN.FINANCES/TRES/FMP/2023 du 24 août 2023 adressé à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Développement rural, Monsieur le Ministre des Finances a fustigé le décalage entre l'exécution physique et l'exécution financière du projet et a, en même temps, conditionné les prochains paiements par la livraison intégrale de 241 stations par le titulaire du marché. Depuis, aucun autre paiement n'a été effectué.

## **2. En ce qui concerne le marché d'installation des lampadaires dans la ville de Kinshasa**

- Le Ministère des Finances a été saisi en date du 10 juin 2022, par le Gouverneur de la Ville Province de Kinshasa en vue de solliciter le financement du projet d'acquisition et d'implantation de 2.594 kits solaires auprès de la société Solektra pour un montant total de 13.693.370,82 USD, suivant le contrat signé en date du 31 mai 2022 entre le Ville de Kinshasa et ladite société.

## **3. Observations de la Société Civile**

La Société Civile encourage l'IGF à rendre public les informations sur les détournements de deniers publics et sur la mauvaise gouvernance dans le but de faire reculer la prédation financière dans le pays.

Et ce, conformément à la convention des nations unies sur la lutte contre la corruption.

La société civile rappelle que les deniers publics est une propriété de toute la population et personne ne peut empêcher au souverain primaire d'être informé sur la manière dont ses fonds sont gérés

Elle invite ceux des gestionnaires publics qui sont hostiles à la recevabilité de s'abstenir de gérer les fonds publics

En demandant que (qu') :

1. On publie les noms des sites où on va installer les stations des forages
2. On évalue les prix de chaque forage parce que les experts consultés estiment que les prix sont trop élevés
3. On mette en place un comité de suivi de ces projets dont les coûts sont au-delà de 300 millions de dollars avec une participation de la société civile ;
4. La population veut également avoir plus d'informations sur l'implantation de 2.594 kits solaires auprès de la société Solektra pour un montant total de 13.693.370,82 USD, suivant le contrat signé en date du 31 mai 2022 entre le Ville de Kinshasa et ladite société

Fait à Kinshasa, le 12 Avril 2024

Pour la Ligue Congolaise de lutte  
contre la Corruption (LICOCO)

  
**Ernest MPARARO**  
Secrétaire Exécutif

Pour l'Observatoire de la Dépense  
Publique

  
**Florimond MUTEBA TSHITENGE**  
Président du Conseil d'Administration